

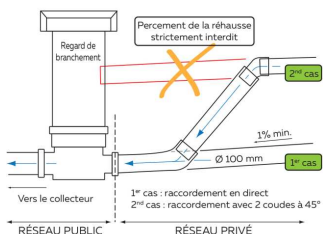
Guide pour réaliser un raccordement conforme au réseau public d'eaux usées

Objectif : raccorder toutes les eaux usées et que les eaux usées sur la boîte de branchement d'eaux usées via un réseau étanche (eaux pluviales, de nappe interdites)

DINAN
AGGLOMÉRATION

Le branchement et la boîte de branchement sont **impérativement posés par l'exploitant du réseau ou sous son contrôle** après autorisation de raccordement par la collectivité.

Connecter impérativement sur l'amorce au fil d'eau de la boîte. Utiliser une réduction si besoin. Canalisation en appui sur l'épaulement du joint.



Boîte munie d'un bouchon PVC étanche et d'un tampon fonte de protection en zone de roulement. Ne pas altérer la boîte. Assurer le réglage du tampon fonte au niveau du terrain fini. Attention : l'ouvrage une fois posé est sous votre bonne garde.

Si présence d'une fosse : vidange impérative par opérateur agréé et comblement ou destruction. Bordereau de vidange à produire.

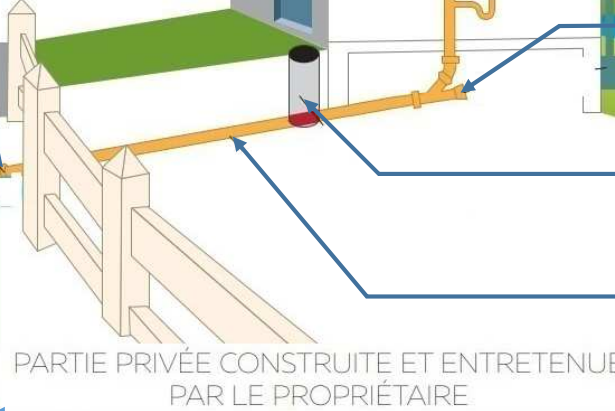
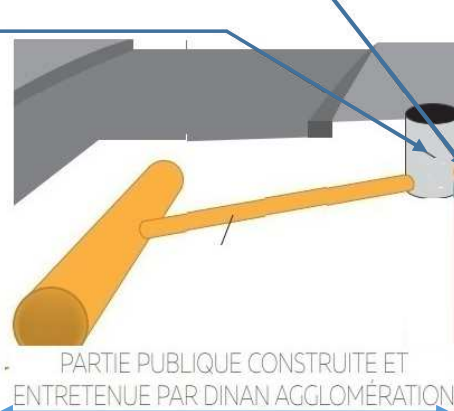
Si siphon disconnecteur : impérativement préformé, accessible, au plus prêt des évacuations

Si prétraitement : penser à l'accessibilité pour l'entretien

Si pièces d'eau à un niveau inférieur à la voirie : prévoir une collecte séparée et protégée contre les mises en charges du réseau (évacuations par refoulement ou clapet anti retour à entretenir par le propriétaire).

Ventilation primaire impérative (diamètre 80mm mini) jusqu'au faitage.

Les eaux pluviales sont gérées séparément et préférentiellement en récupération / infiltration à la parcelle. Conseil sur www.adopta.fr



T de curage fortement conseillé

Regard préfabriqués avec entrées/sorties à joint aux changements angulaires ou en cas de distance >40m

Canalisation NF à joint de préférence ou collé avec parfaite étanchéité
Diam 100 ou 125mm
CR8 en zone de roulement ou profondeur
Pente : minimum 1 cm/m (2cm/m préconisé)

Lit de pose et enrobage tuyau soigné (2/4 ou 6mm) + remblaiement en matériaux non poinçonnant min 20 cm + compactage
Coudes 90° interdits

Avant tout raccordement contacter impérativement le spac@dinan-agglomeration.fr ou 02.96.87.52.75 pour programmer le contrôle gratuit.

Le contrôle est payant si réalisé 2 mois après la déclaration d'achèvement des travaux (DAACT) et vous pouvez être soumis à pénalités